

OPTICIEN
Frédéric Mouchotte

KER-OPTIQUE

SCOT DU PAYS DE LORIENT

**QUELLE PROXIMITÉ
DES SERVICES ET DES
ÉQUIPEMENTS POUR
LES HABITANTS ?**

Contact :

Jean-Christophe Dumons
02 97 12 06 64

Directeur de la publication : Pascal Le Liboux
ISSN 2118-1632

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| LES ÉLÉMENTS À RETENIR..... | 4 |
| INTRODUCTION..... | 5 |
| 1. LA VILLE ÉLÉMENTAIRE SUR LE PAYS DE LORIENT : UN ESPACE DU QUOTIDIEN ÉQUIPÉ ET ACCESSIBLE À PIED | 6 |
| LA VILLE ÉLÉMENTAIRE : DES PÉRIMÈTRES CONSTITUÉS À PARTIR DE TROIS TYPOLOGIES D'ÉQUIPEMENTS..... | 6 |
| LA VILLE ÉLÉMENTAIRE : DES DENSITÉS VARIABLES D'ÉQUIPEMENTS | 9 |
| 58 % DE LA POPULATION DU PAYS DE LORIENT VIT DANS LA VILLE ÉLÉMENTAIRE..... | 11 |
| CONCLUSION DE LA PARTIE 1..... | 15 |
| 2. L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS PLUS RARES : 20 MINUTES EN VOITURE..... | 16 |
| QUATRE CLASSES DE CENTRALITÉS SELON LEUR NIVEAU DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS..... | 16 |
| UN RAYONNEMENT DES PÔLES DE LORIENT, LANESTER ET HENNEBONT QUI COUVRE 88 % DE LA POPULATION DU PAYS DE LORIENT..... | 22 |
| ZOOMS ET ANALYSE SUR DES SECTEURS PARTICULIERS..... | 26 |
| CONCLUSION DE LA PARTIE 2..... | 31 |



LES ÉLÉMENTS À RETENIR

La ville élémentaire : les services élémentaires du quotidien accessibles à moins de 10 minutes à pied

- 27 communes sur 30 disposent des services élémentaires dans leur centralité principale
- 58 % de la population est couverte par la ville élémentaire
- La dispersion de l'habitat éloigne les habitants des services élémentaires, même dans les communes bien équipées
- 20 % de la population ne dispose d'aucun service élémentaire à moins de 10 minutes à pied

Les bassins de rattachement : l'accès en voiture à une gamme plus étoffée d'équipements

- 25 000 habitants sont éloignés de plus de 20 minutes en voiture des pôles d'équipements majeurs du territoire que sont Lorient, Lanester et Hennebont
- 8 000 habitants restent éloignés de plus de 20 minutes en voiture d'une centralité disposant d'une gamme d'équipements répondant à l'essentiel des besoins de la population

INTRODUCTION

La question de l'accès aux services et aux équipements essentiels au quotidien revêt une importance particulière pour les ménages. Dans le pays de Lorient (territoire du SCoT : Lorient Agglomération et BBO Communauté), une large palette d'équipements est présente en matière de scolarité, de santé, de loisirs et de commerces. Elle couvre les différents besoins. Cependant, selon son lieu de résidence, l'accès sera plus ou moins rapide à ces équipements. La proximité et les conditions d'accès aux services et équipements pour un habitant d'une petite commune rurale ne sont pas les mêmes que pour un habitant du cœur d'agglomération.

Le sujet de l'accessibilité aux services et aux équipements est étroitement lié au concept des centralités urbaines défini dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale. Ces centralités - pôles urbains multifonctionnels - structurent le territoire et le quotidien de ses habitants.

Cette étude aborde les thématiques à enjeux du SCoT : la mobilité, le cadre de vie, l'accès pour tous aux services de santé, la revitalisation des centralités. Elle a pour objectif de modéliser les différents périmètres d'accessibilité aux équipements présents sur le territoire. Pour cela elle s'appuie sur une base de données¹ localisant les équipements, les services et les commerces.

La présente étude distingue deux notions :

1. la notion d'accessibilité immédiate aux équipements du quotidien. Elle s'appuie sur la modélisation d'un espace urbain multifonctionnel disposant d'équipements essentiels au quotidien et accessibles à moins de 10 minutes à pied : **la ville élémentaire** favorable aux mobilités actives ;

2. la notion d'accessibilité à des équipements de gamme supérieure² (pour reprendre les termes de l'Insee) souvent plus éloignés. Elle se base sur la modélisation de **bassins de rattachement** ou sous-bassins de vie. Elle a pour objectif d'identifier les difficultés d'accès à des équipements absents de certaines parties du territoire.

¹ Base de données compilant 6 678 équipements répartis en 192 types et 5 grandes catégories (commerces, enfance – enseignement, santé, sport – culture, autres services). Les sources de cette compilation sont la Base Permanente des Équipements (Insee), les établissements scolaires du premier et second degré (Insee), les équipements sportifs (AudéLor), les équipements culturels (AudéLor), les services à la population (AudéLor).

² Les gammes réunissent des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes. L'Insee distingue trois gammes d'équipements : la gamme de proximité, la gamme intermédiaire et la gamme supérieure.



1 LA VILLE ÉLÉMENTAIRE SUR LE PAYS DE LORIENT : UN ESPACE DU QUOTIDIEN ÉQUIPÉ ET ACCESSIBLE À PIED

Dans cette étude, la ville élémentaire est définie comme un espace urbain multifonctionnel qui regroupe un ensemble de services et d'équipements répondant aux besoins quotidiens de la population. Cette ville élémentaire, favorable aux mobilités actives, repose sur le concept d'hyper proximité.

Parmi l'ensemble des commerces, services et équipements, certains sont d'utilité quotidienne comme les boulangeries, les supérettes, les pharmacies, les médecins généralistes, les écoles... En délimitant un périmètre de 600 mètres autour de ces équipements et services, se dessine alors la ville élémentaire. La population résidant au sein de ces périmètres dispose donc d'une palette d'équipements et de services qui répond à l'essentiel de ses besoins quotidiens et accessibles en moins de 10 minutes à pied (600 mètres).



VILLE ÉLÉMENTAIRE

La notion de ville élémentaire est une adaptation du concept de la ville du quart d'heure de l'urbaniste Carlos Moreno. Une ville dans laquelle les fonctions essentielles (s'alimenter, se soigner, s'éduquer, travailler, se divertir) sont toutes accessibles à moins de 15 minutes à pied.

LA VILLE ÉLÉMENTAIRE : DES PÉRIMÈTRES CONSTITUÉS À PARTIR DE TROIS TYPOLOGIES D'ÉQUIPEMENTS

Les équipements et services sur lesquels s'appuie la ville élémentaire sont tirés de trois catégories : commerce, enfance-enseignement et santé. Il s'agit de services ou d'équipements fréquentés régulièrement par une grande partie de la population.

Un périmètre d'un rayon de 600 mètres est dessiné autour de chaque service ou équipement du quotidien selon sa catégorie (commerce, enfance-enseignement et santé). La ville élémentaire est constituée de l'intersection de ces périmètres.

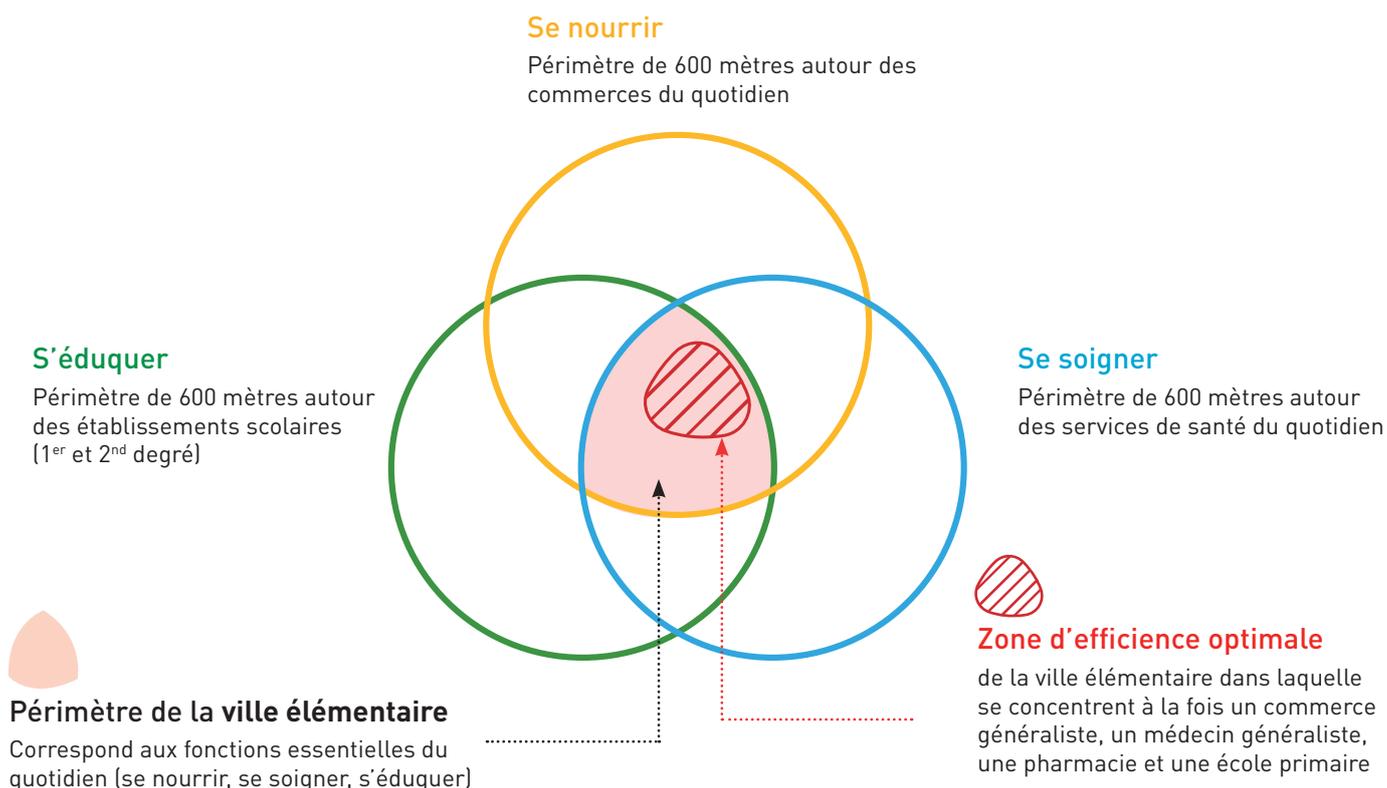
Les 12 équipements de la ville élémentaire

| Commerces du quotidien | Enfance – enseignement du quotidien | Santé du quotidien |
|---|---|------------------------------|
| Épiceries, super et hypermarchés | Écoles primaires (maternelles et élémentaires) | Médecins généralistes |
| Poissonneries, boucheries, traiteurs | Collèges | Pharmacies |
| Bureaux de poste / agences postales | Lycées | Masseurs - kinésithérapeutes |
| Boulangeries | Crèches | Chirurgiens-dentistes |

Au sein de la ville élémentaire parmi les douze équipements, les épiceries, super et hypermarchés, les écoles primaires, les médecins généralistes et les pharmacies (notés en rouge dans le tableau) sont les équipements et services dont la présence reflète l'efficacité optimale de la ville élémentaire. Ils sont de type généraliste et vont couvrir davantage de besoins que ce soit en matière de santé, de commerce ou d'éducation. Au contraire des collèges

et lycées qui ne sont présents que sur certaines communes, les écoles en fonction de leur localisation vont structurer fortement le centre de chacune des communes.

Au sein de la ville élémentaire, la zone d'efficacité optimale apparaît lorsque se situent à moins de 600 mètres les uns des autres à la fois un commerce généraliste, un médecin généraliste, une pharmacie et une école primaire.





La ville élémentaire : l'exemple de Kervignac



Source : Insee BPE, AudéLor
Traitement : AudéLor

-  périmètre de 600 mètres autour des commerces du quotidien
-  périmètre de 600 mètres autour des services de santé du quotidien
-  périmètre de 600 mètres autour des établissements scolaires du 1^{er} degré
-  périmètre de la ville élémentaire

-  équipements et services généralistes :
 - alimentaire généraliste ;
 - médecin généraliste ;
 - pharmacie ;
 - école primaire.
-  zone d'efficacité optimale

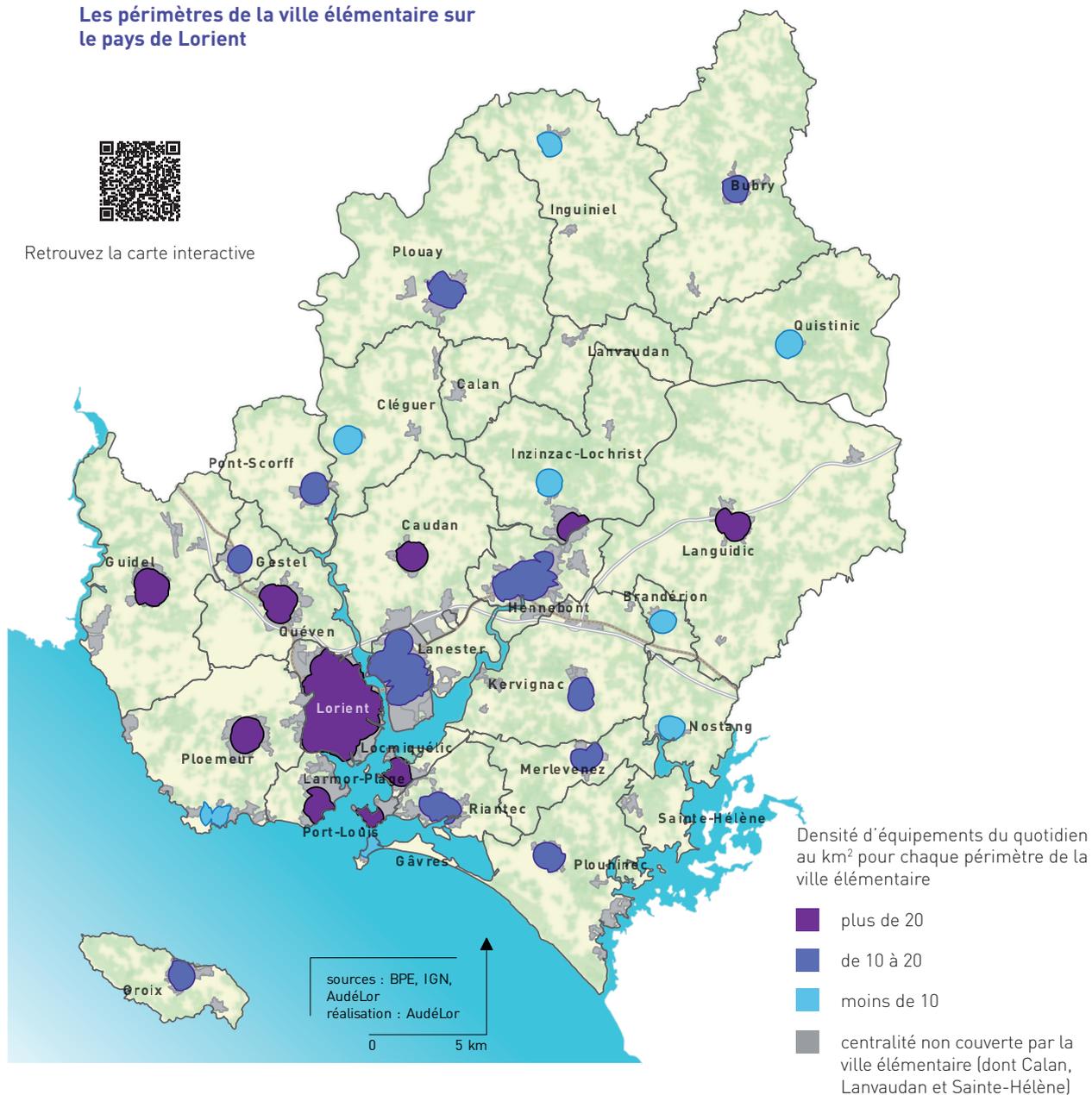
Le supermarché situé au sud du bourg est exclu de la zone optimale car situé à plus de 600 mètres d'un établissement scolaire du 1^{er} degré.

LA VILLE ÉLÉMENTAIRE : DES DENSITÉS VARIABLES D'ÉQUIPEMENTS

Les périmètres de la ville élémentaire sur
le pays de Lorient



Retrouvez la carte interactive



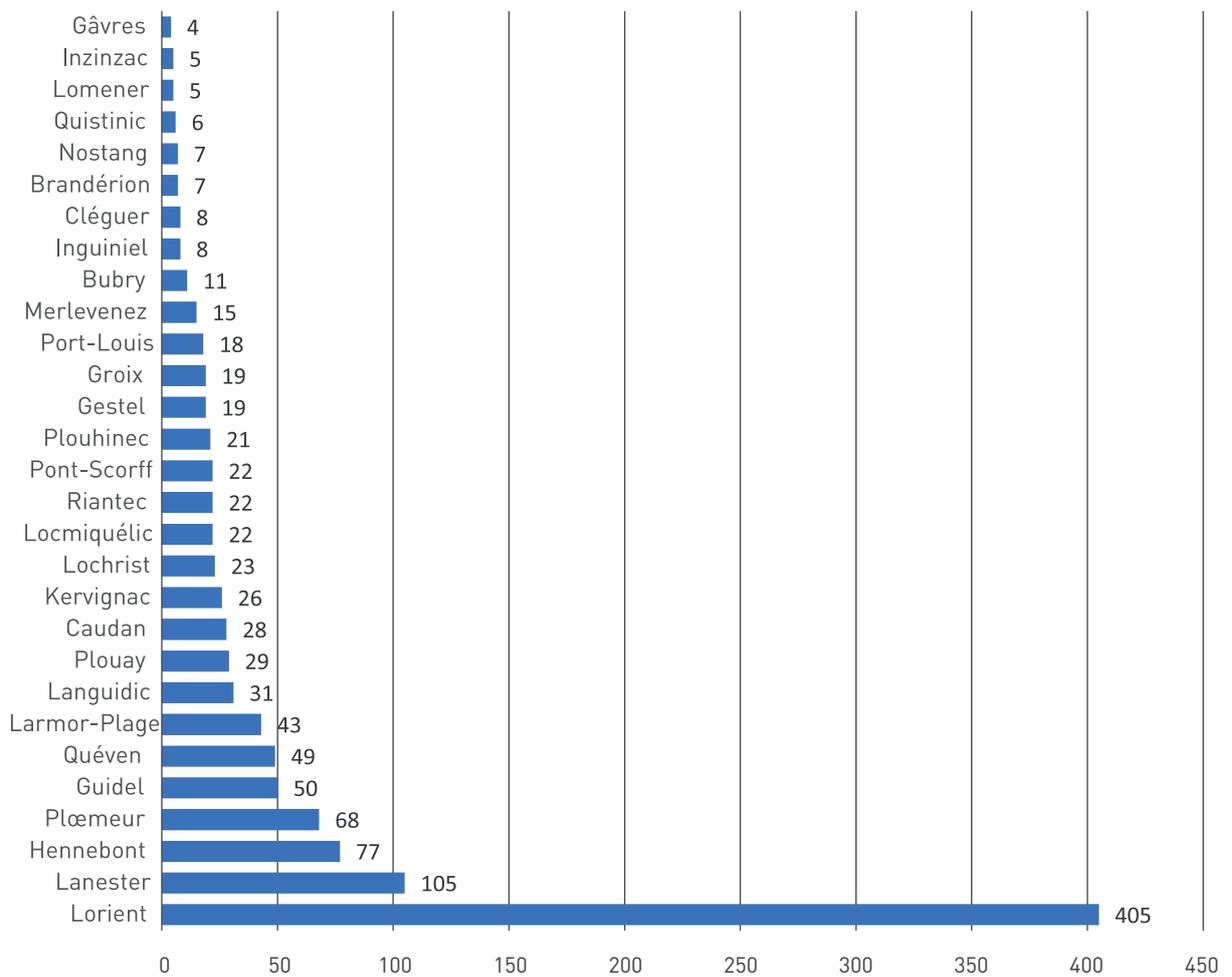
L'ensemble du territoire couvert par la ville élémentaire est de 5395 hectares. On y trouve 1 160 équipements du quotidien. La densité moyenne de population y résidant est de 23 habitants à l'hectare. Elle est égale à la densité moyenne des centralités urbaines définies dans le SCoT (hors zone d'activités).

Les communes de Guidel, Larmor-Plage, Lorient et Port-Louis sont celles pour lesquelles la ville élémentaire présente la plus forte densité d'équipements et de services.

À l'inverse la densité et le nombre d'équipements du quotidien est faible sur six secteurs : Cléguer, Quistinic, Inguiniel, Brandérion, Nostang, Inzinzac, Gâvres ainsi que sur le secteur de Kerroc'h – Lomener. Ces secteurs (en bleu clair) sont donc parmi les plus fragiles. Par exemple, un secteur urbain ne disposant que d'un seul équipement de santé ne pourrait plus répondre aux critères de la ville élémentaire en cas de fermeture de cet équipement (exemple : le départ du seul médecin généraliste).



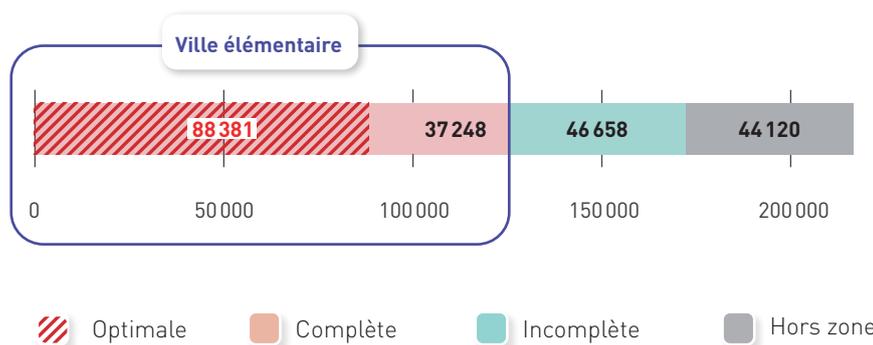
Nombre d'équipements du quotidien pour chaque périmètre de la ville élémentaire



Source : Insee BPE, AudéLor
Traitement : AudéLor

58 % DE LA POPULATION DU PAYS DE LORIENT VIT DANS LA VILLE ÉLÉMENTAIRE

Population couverte par la ville élémentaire



Plus de 125 500 habitants vivent au sein de la ville élémentaire, soit 58 % de la population. Ils disposent d'au moins un équipement du quotidien de chacune des trois catégories (commerces, enfance – enseignement, santé) à moins de 10 minutes à pied, soit 58 % de la population du pays de Lorient résidant au sein de la ville élémentaire. Cette part de la population est potentiellement la moins dépendante des transports motorisés pour accéder à ces services.

Parmi eux plus de 88 000 personnes résident dans une zone d'efficacité optimale de la ville élémentaire, soit 40 % de la population totale du pays de Lorient : ils disposent à moins de 600 mètres d'une école primaire, d'un commerce généraliste, d'un médecin généraliste et d'une pharmacie.

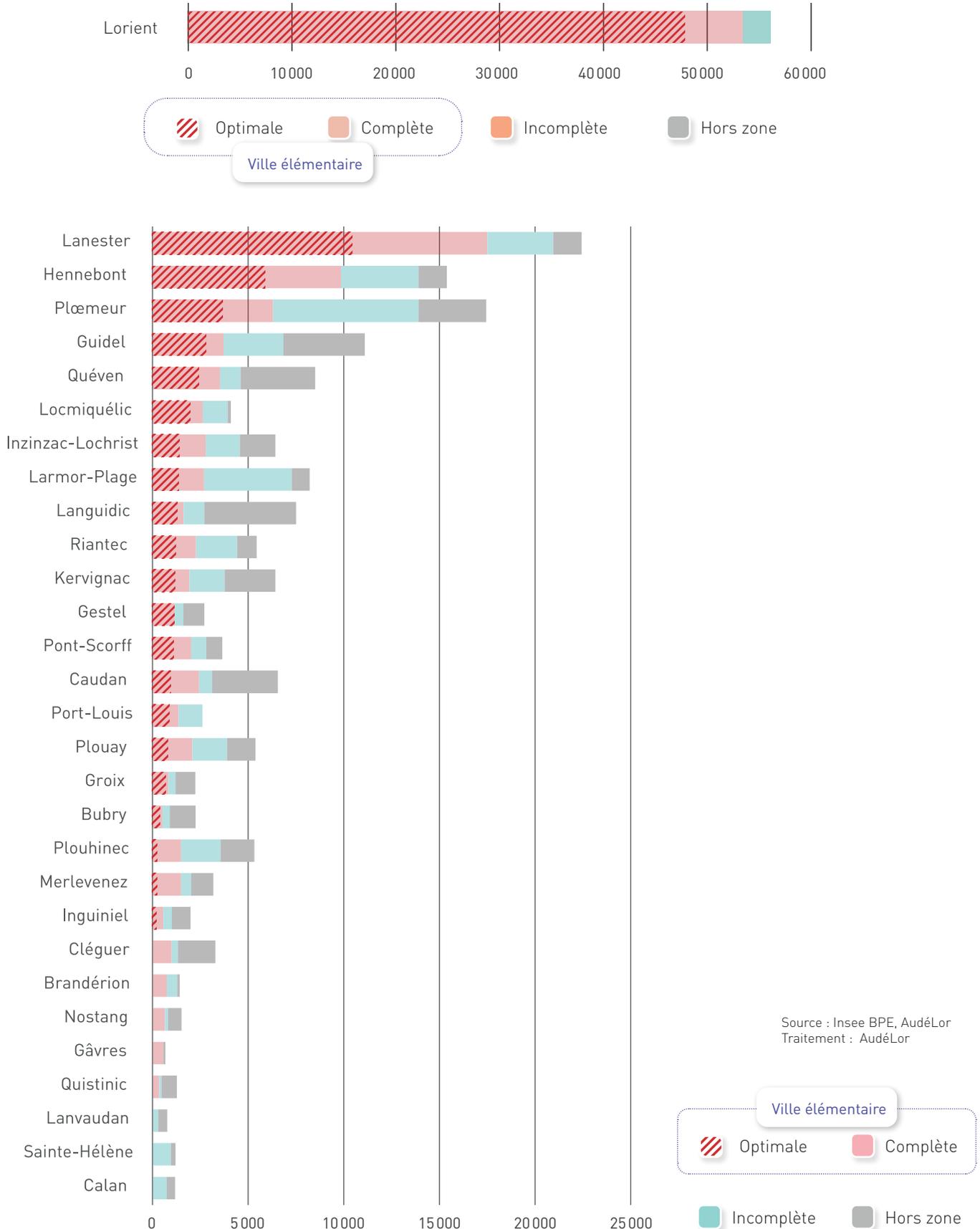
46 500 personnes (22 % de la population) résident dans un secteur partiellement couvert par les équipements de la ville élémentaire. Il y manque la présence d'une ou deux catégories sur les trois (santé, commerce, scolaire) pour être complet.

44 000 habitants résident en dehors des périmètres de la ville élémentaire soit 20 % de la population du pays de Lorient. Les communes de Calan, Lanvaudan et Sainte-Hélène ne disposent d'aucun équipement de la ville élémentaire en 2020. Les communes de Plœmeur, Guidel, Quéven, Languidic et Caudan, du fait de leur étalement ou de la dispersion de leur habitat, comptent un nombre important d'habitants « hors zone » (cf. graph p.12).



Population communale couverte par la ville élémentaire

Classement des communes par nombre d'habitants couverts par la zone d'efficacité optimale de la ville élémentaire.



Source : Insee BPE, AudéLor
Traitement : AudéLor

La population lorientaise est celle qui dispose de la meilleure couverture en matière de services et d'équipements du quotidien. 95 % des Lorientais habitent la ville élémentaire (85 % dans la zone d'efficacité optimale), ce qui correspond à la quasi-totalité du territoire communal.

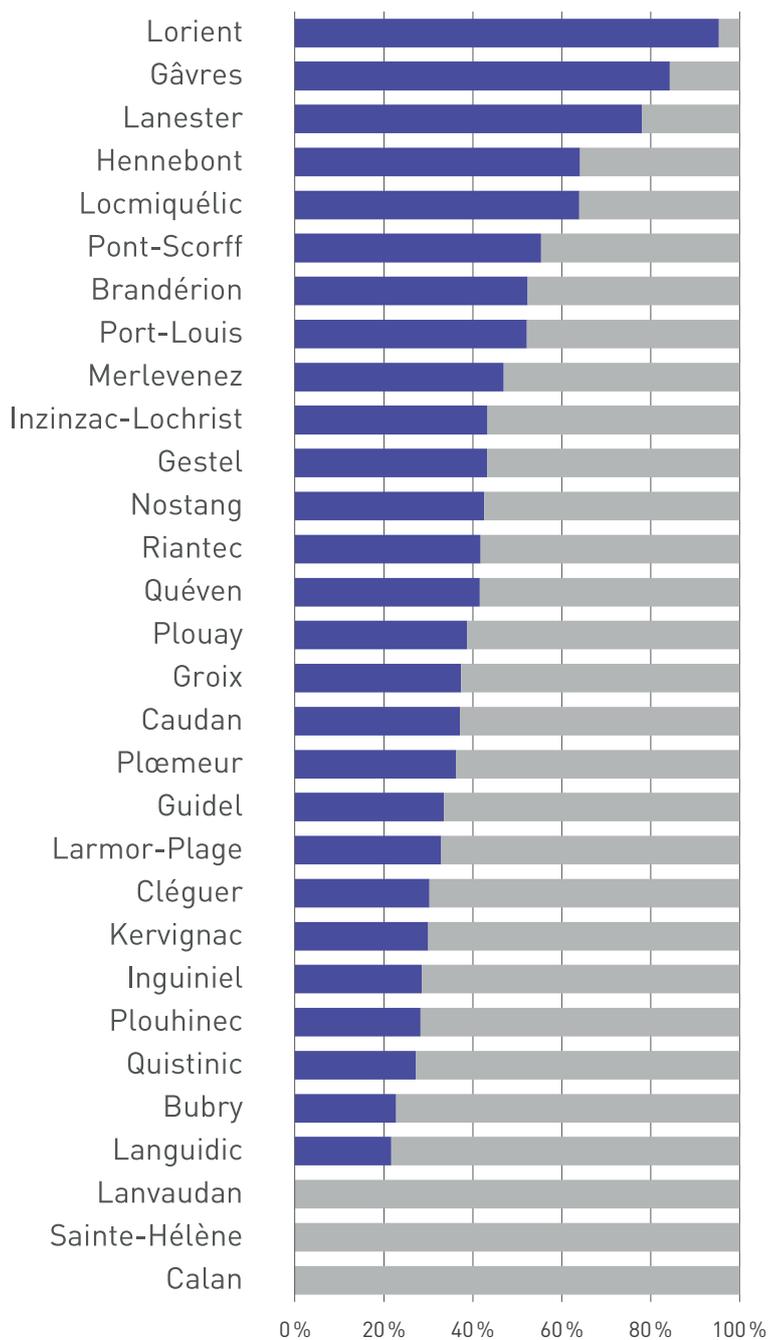
Les autres communes sont plus ou moins bien couvertes selon la diversité des équipements mais aussi en fonction de la répartition spatiale de la population sur le territoire communal. Près de 64 % des habitants de Languidic, grande commune en superficie et à l'habitat morcelé, résident hors de la ville élémentaire.

Certains secteurs comme Inzinzac-Lochrist, Quistinic, Gâvres, Nostang, Brandérion et Cléguer répondent aux critères de la ville élémentaire mais manquent d'un équipement / service de type généraliste pour disposer d'une zone d'efficacité optimale.

7 communes sur 25 (Locmiquélic, Hennebont, Lanester, Gâvres, Pont-Scorff, Brandérion et Lorient) ont plus de 50 % de leur population localisée dans la ville élémentaire.

Trois communes ne disposent pas suffisamment de services, commerces ou équipements pour constituer un périmètre de ville élémentaire : Lanvaudan, Sainte-Hélène et Calan.

Part de la population communale couverte par la ville élémentaire

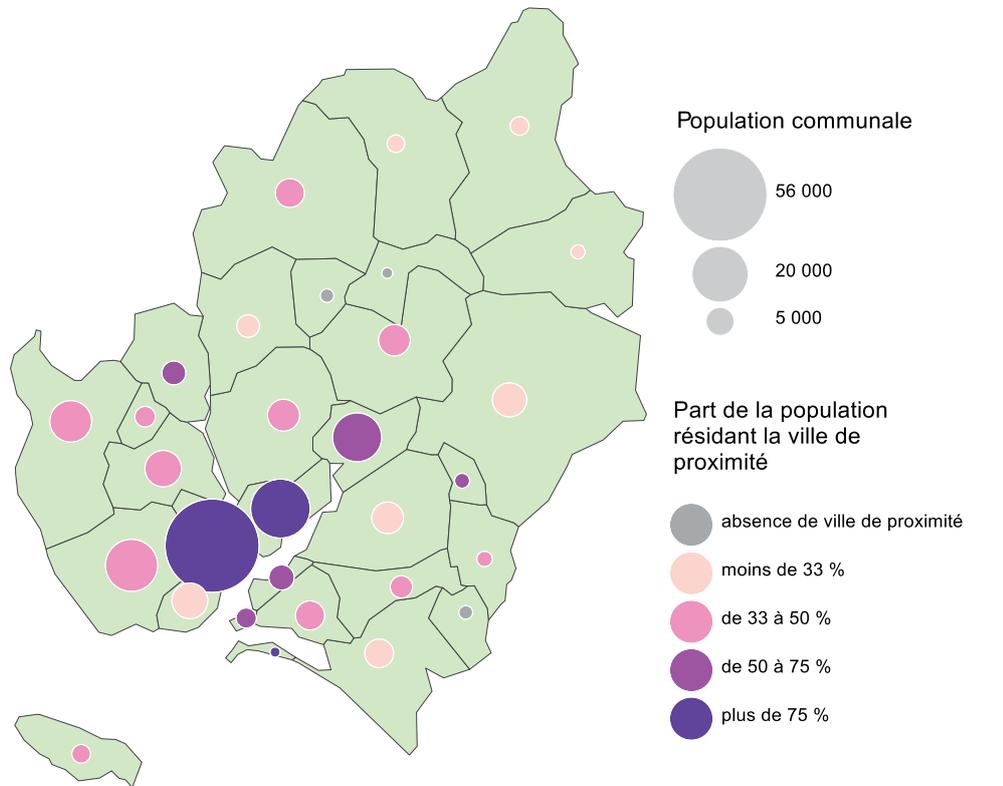


■ part de la population communale couverte par la ville élémentaire ■ part de la population communale non couverte par la ville élémentaire

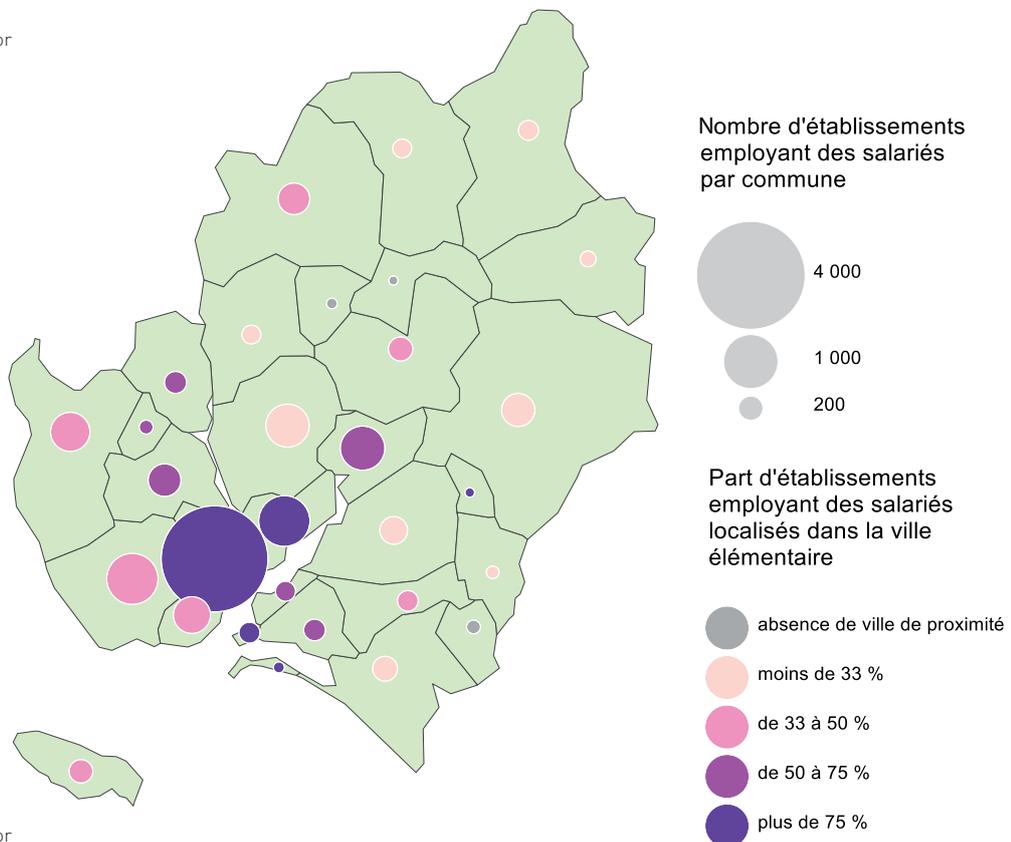
Source : Insee BPE, AudéLor
Traitement : AudéLor



LA DENSITÉ D'HABITANTS ET D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : LES PILIERS DE LA VILLE ÉLÉMENTAIRE



Source : Insee, AudéLor
Traitement : AudéLor



Source : Insee, AudéLor
Traitement : AudéLor



La vitalité de la ville élémentaire dépend de la densité de population qui s'y trouve. Plus les commerces, équipements et services du quotidien disposent d'un foyer de population important plus ils seront pérennes et dynamiques. Si la présence d'une population résidente est nécessaire au bon fonctionnement de la ville élémentaire, la présence d'emplois joue également un rôle important. Un secteur urbain dépourvu d'emplois aura tendance à voir son activité ralentie en journée. À l'inverse la présence d'emplois est susceptible de renforcer l'activité des services et équipements de la ville élémentaire.

La part d'habitants et d'établissements présents dans le périmètre de la ville élémentaire varie d'une commune à l'autre. Elles sont 7 à concentrer moins d'un tiers de leurs habitants et établissements dans la ville élémentaire : Inguinél, Bubry, Quistinic, Cléguer, Languidic, Kervignac, Plouhinec. Cette faible densité accentue la fragilité de la ville élémentaire notamment pour celles dont le nombre et la diversité des services et équipements sont déjà limités.

CONCLUSION DE LA PARTIE 1...

La ville élémentaire constitue un socle du dynamisme des centralités ; elle illustre la bonne couverture en équipements du quotidien du territoire et favorise les mobilités actives. Ainsi la plupart des centralités du SCoT du pays de Lorient sont à même de répondre aux besoins élémentaires des habitants du territoire sans qu'ils soient dépendants d'un mode de transport motorisé – un atout pour garantir une qualité de cadre de vie et pour s'adapter aux évolutions sociétales futures. Cependant 20 % de la population reste éloignée des équipements de la ville élémentaire. Trois communes sont privées de l'accessibilité immédiate à ces équipements et cinq n'ont pas de zone d'efficacité optimale de la ville élémentaire.



2 L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS PLUS RARES : 20 MINUTES EN VOITURE

Les équipements présents sur le pays de Lorient se répartissent selon différentes gammes pouvant aller de la supérette à l'hypermarché, du boulodrome au centre aquatique, du cabinet médical au centre hospitalier, de l'école maternelle à l'université. Ils se répartissent également sur le territoire en se concentrant sur certaines communes et plus particulièrement dans les centralités urbaines de ces communes. La concentration et la diversité des équipements / services vont ainsi façonner des bassins de rattachement. Un secteur regroupant une large gamme d'équipements connaîtra un rayonnement important. À l'inverse une centralité pourvue de quelques services seulement aura un rayonnement communal et dépendra d'une autre centralité pour l'accès à une plus large gamme de services et d'équipements.

Cette deuxième partie de l'étude a pour objectifs :

- de qualifier les centralités urbaines selon leur niveau d'équipements et de services ;
- de définir des bassins de rattachement, secteurs de rattachement théorique d'une population aux différentes centralités du territoire.

Ainsi les 220 000 habitants du pays de Lorient seront rattachés à un pôle urbain selon leur lieu d'habitat et le niveau d'équipements et de services de la centralité. Cette modélisation du territoire ne prend en compte ni le lieu de travail, ni l'accessibilité aux pôles urbains avec d'autres modes de transports que la voiture; ces deux facteurs pouvant avoir un impact sur la fréquentation d'une centralité.

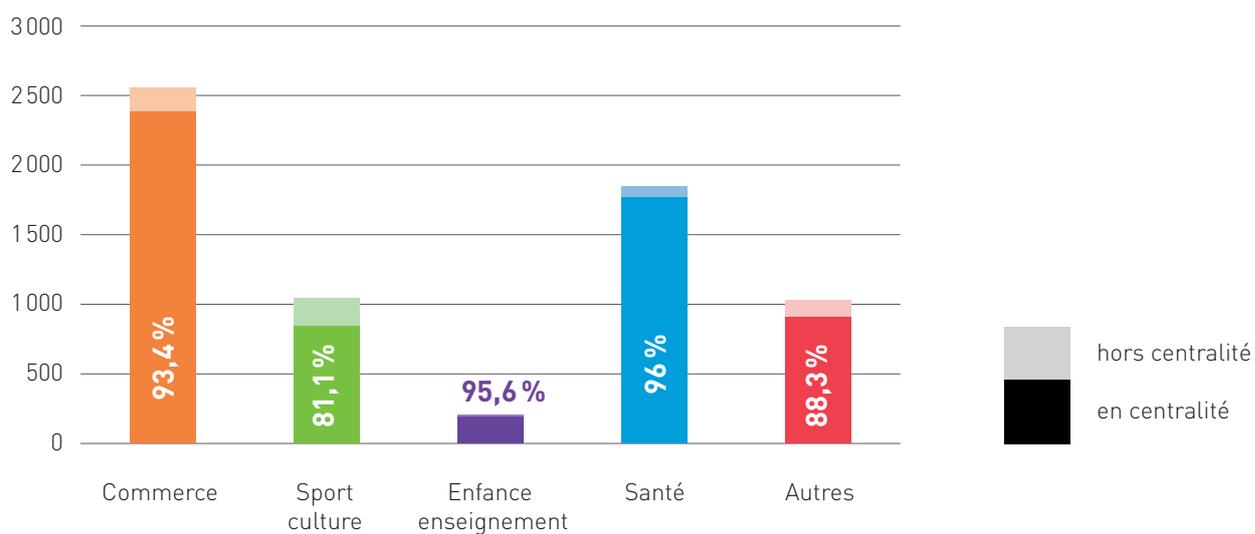
QUATRE CLASSES DE CENTRALITÉS SELON LEUR NIVEAU DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS

Le territoire du SCoT du pays de Lorient compte près de 6 700 équipements et services répartis en 5 catégories :

- commerce (inclue la restauration) ;
- sport – culture ;
- enfance – enseignement (de la crèche au lycée) ;
- santé (professions médicales, pharmacies) ;
- autres (catégorie hétérogène incluant les services publics à la population).

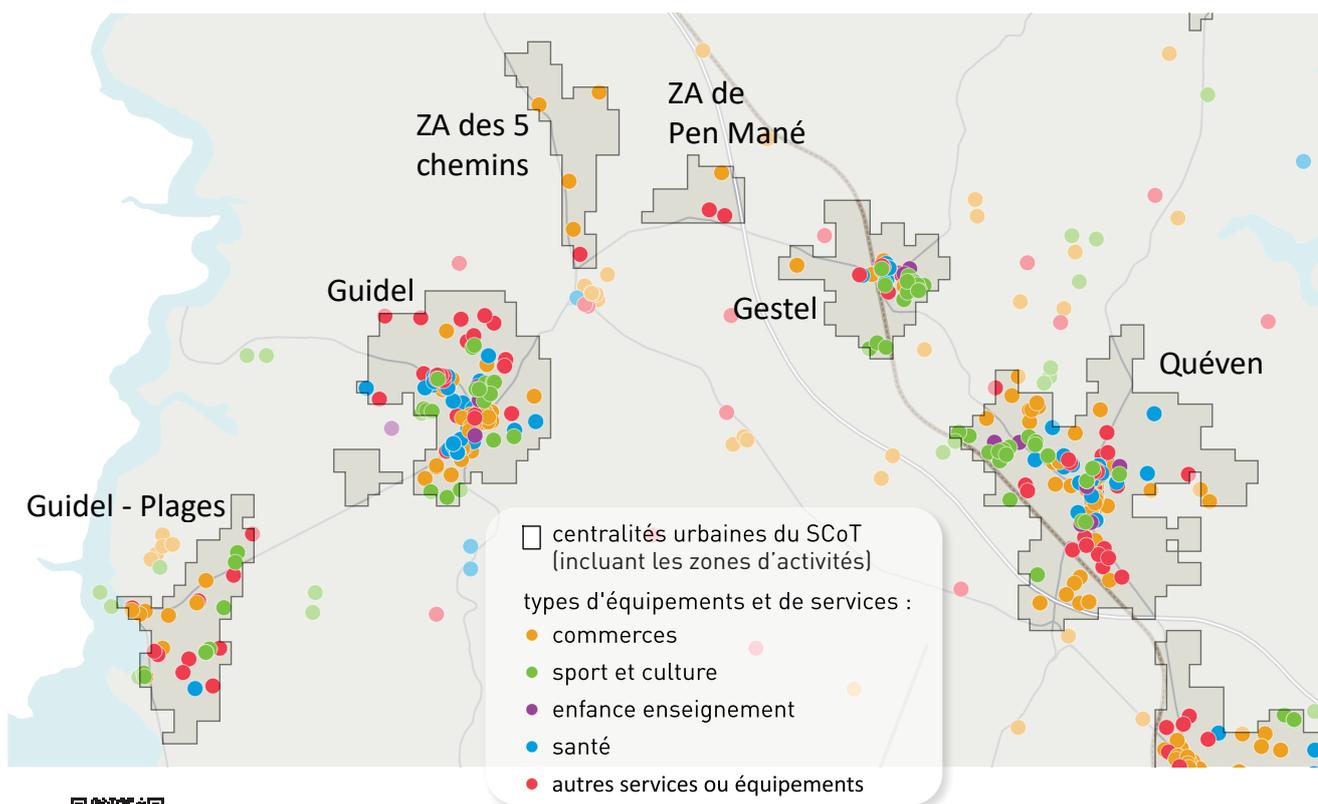
91 % de ces équipements et services se localisent dans une centralité urbaine définie par le SCoT soit plus de 6 100 d'entre eux.

Répartition des services et équipements du pays de Lorient par catégorie et selon leur localisation dans ou en dehors des centralités urbaines du SCoT



Source : Insee BPE, AudéLor
Traitement : AudéLor

Équipements et services dans les centralités urbaines de Guidel, Gestel et Quéven



Traitement : AudéLor



Retrouvez la carte interactive



Chaque centralité urbaine du SCoT principale est classée en fonction du nombre et de la diversité des équipements présents.

| classement | centralité |  Santé | |  Sport et culture | |
|------------|-----------------|---|------------------------------|--|---|
| | | nombre d'équipements de santé | types d'équipements de santé | nombre d'équipements sportifs et culturels | types d'équipements sportifs et culturels |
| A + | Lorient | 594 | 35 | 202 | 39 |
| A | Lanester | 148 | 28 | 73 | 28 |
| A | Hennebont | 109 | 22 | 56 | 25 |
| B + | Plœmeur | 123 | 23 | 32 | 15 |
| B | Quéven | 59 | 13 | 23 | 13 |
| B | Plouay | 48 | 14 | 35 | 21 |
| C | Larmor-Plage | 103 | 14 | 23 | 15 |
| C | Guidel | 68 | 13 | 21 | 13 |
| C | Port-Louis | 23 | 10 | 31 | 19 |
| C | Caudan | 33 | 9 | 20 | 13 |
| C | Locmiquélic | 30 | 10 | 14 | 11 |
| C | Groix | 17 | 8 | 16 | 12 |
| D | Languidic | 32 | 8 | 19 | 13 |
| D | Lochrist | 29 | 7 | 16 | 13 |
| D | Riantec | 28 | 15 | 19 | 13 |
| D | Plouhinec | 26 | 8 | 14 | 9 |
| D | Hennebont ouest | 32 | 14 | 14 | 7 |
| D | Kervignac | 28 | 9 | 17 | 12 |
| D | Pont-Scorff | 22 | 10 | 16 | 13 |

Source : Insee BPE, AudéLor
Traitement : AudéLor

La diversité des équipements est représentée par les types d'équipements dans chaque domaine (santé, sport, enseignement, ...). Par exemple, dans le domaine des équipements commerciaux, les boulangeries représentent un type de commerce. Dans le domaine du sport et de la culture, les médiathèques constituent un type d'équipement au même titre que les piscines.

| classement | centralité |  Enfance - enseignement | |  Commerces | |
|------------|-----------------|---|--|--|--------------------|
| | | nombre d'équipements enfance - enseignement | types d'équipements enfance - enseignement | nombre de commerces | types de commerces |
| A + | Lorient | 52 | 9 | 871 | 29 |
| A | Lanester | 22 | 7 | 137 | 23 |
| A | Hennebont | 14 | 6 | 121 | 22 |
| B + | Plœmeur | 7 | 4 | 104 | 24 |
| B | Quéven | 8 | 5 | 58 | 20 |
| B | Plouay | 6 | 4 | 53 | 19 |
| C | Larmor-Plage | 3 | 2 | 79 | 22 |
| C | Guidel | 4 | 4 | 57 | 20 |
| C | Port-Louis | 4 | 3 | 48 | 16 |
| C | Caudan | 5 | 4 | 26 | 12 |
| C | Locmiquélic | 3 | 2 | 35 | 16 |
| C | Groix | 3 | 2 | 42 | 17 |
| D | Languidic | 3 | 2 | 30 | 13 |
| D | Lochrist | 4 | 2 | 21 | 11 |
| D | Riantec | 4 | 2 | 22 | 9 |
| D | Plouhinec | 3 | 2 | 29 | 12 |
| D | Hennebont ouest | 5 | 2 | 19 | 10 |
| D | Kervignac | 4 | 3 | 20 | 11 |
| D | Pont-Scorff | 3 | 2 | 24 | 13 |

| classement | centralité |  Autres | |
|------------|-----------------|---|--------------------------|
| | | nombre de services autres | types de services autres |
| A + | Lorient | 236 | 7 |
| A | Lanester | 38 | 6 |
| A | Hennebont | 26 | 6 |
| B + | Plœmeur | 25 | 7 |
| B | Quéven | 12 | 6 |
| B | Plouay | 11 | 4 |
| C | Larmor-Plage | 29 | 4 |
| C | Guidel | 27 | 5 |
| C | Port-Louis | 5 | 4 |
| C | Caudan | 11 | 4 |
| C | Locmiquélic | 12 | 4 |
| C | Groix | 11 | 4 |
| D | Languidic | 13 | 5 |
| D | Lochrist | 8 | 4 |
| D | Riantec | 9 | 4 |
| D | Plouhinec | 6 | 4 |
| D | Hennebont ouest | 6 | 3 |
| D | Kervignac | 5 | 3 |
| D | Pont-Scorff | 7 | 3 |

Source : Insee BPE, AudéLor
Traitement : AudéLor



■ Les 3 centralités classées A : Lorient, Lanester, Hennebont

Les centralités pour lesquelles tous les types d'équipements et de services sont bien représentés sont classées centralité de catégorie A. Il s'agit des centralités principales de Lorient, Lanester et Hennebont.

La centralité urbaine de Lorient classée A+ est le pôle principal au vu du nombre, de la diversité ainsi que du niveau de rayonnement de ces équipements. Lorient, sous-préfecture du Morbihan, compte parmi ses équipements le pôle principal du Groupe Hospitalier de Bretagne Sud, une antenne de l'Université Bretagne Sud, et un stade de près de 19 000 places. Ces équipements contribuent à un rayonnement qui s'étend au-delà des limites du pays de Lorient.

Les centralités urbaines principales de Lanester et d'Hennebont classées en catégorie A disposent d'un volume et d'une diversité importante d'équipements dans les domaines de la santé (médecine spécialisée), de la culture (théâtres et cinémas), et de l'enseignement (collèges et lycées). Le rayonnement de ce type d'équipement couvre une intercommunalité.

■ Les 3 centralités classées B : Ploemeur, Quéven, Plouay

Les centralités disposant d'une palette complète ou quasi complète d'équipements mais en moindre quantité ou avec une diversité plus limitée sont classées en catégorie B. On retrouve dans cette catégorie les centralités principales de Ploemeur, Quéven et Plouay. Ces espaces urbains offrent de véritables alternatives à la fréquentation des pôles de catégorie A. Ils sont dotés d'équipements culturels comme les Arcs ou Océanis, d'établissements scolaires du second degré et d'une offre commerciale variée qui répond aux besoins des habitants de ces communes et des communes voisines.

La centralité principale de Ploemeur s'apparente à une centralité de type A au vu de ses niveaux d'équipements commerciaux et de santé. Cependant, elle ne présente pas les mêmes niveaux s'agissant du domaine de l'enfance et de l'enseignement et de celui de la culture et du sport. Elle est donc classée B+.

■ Les 5 centralités classées C : Groix, Guidel, Larmor-Plage, Port-Louis, Locmiquélic

La catégorie C se compose de centralités urbaines dont le niveau d'équipements et de services est relativement bon mais dont la gamme est incomplète. Les principaux espaces urbains de Caudan, Guidel, Groix, Larmor-Plage, Locmiquélic et Port-Louis entrent dans cette catégorie. Les équipements culturels, sportifs ou commerciaux de ces communes ont davantage vocation à rayonner sur leur territoire communal que sur l'ensemble du pays de Lorient.

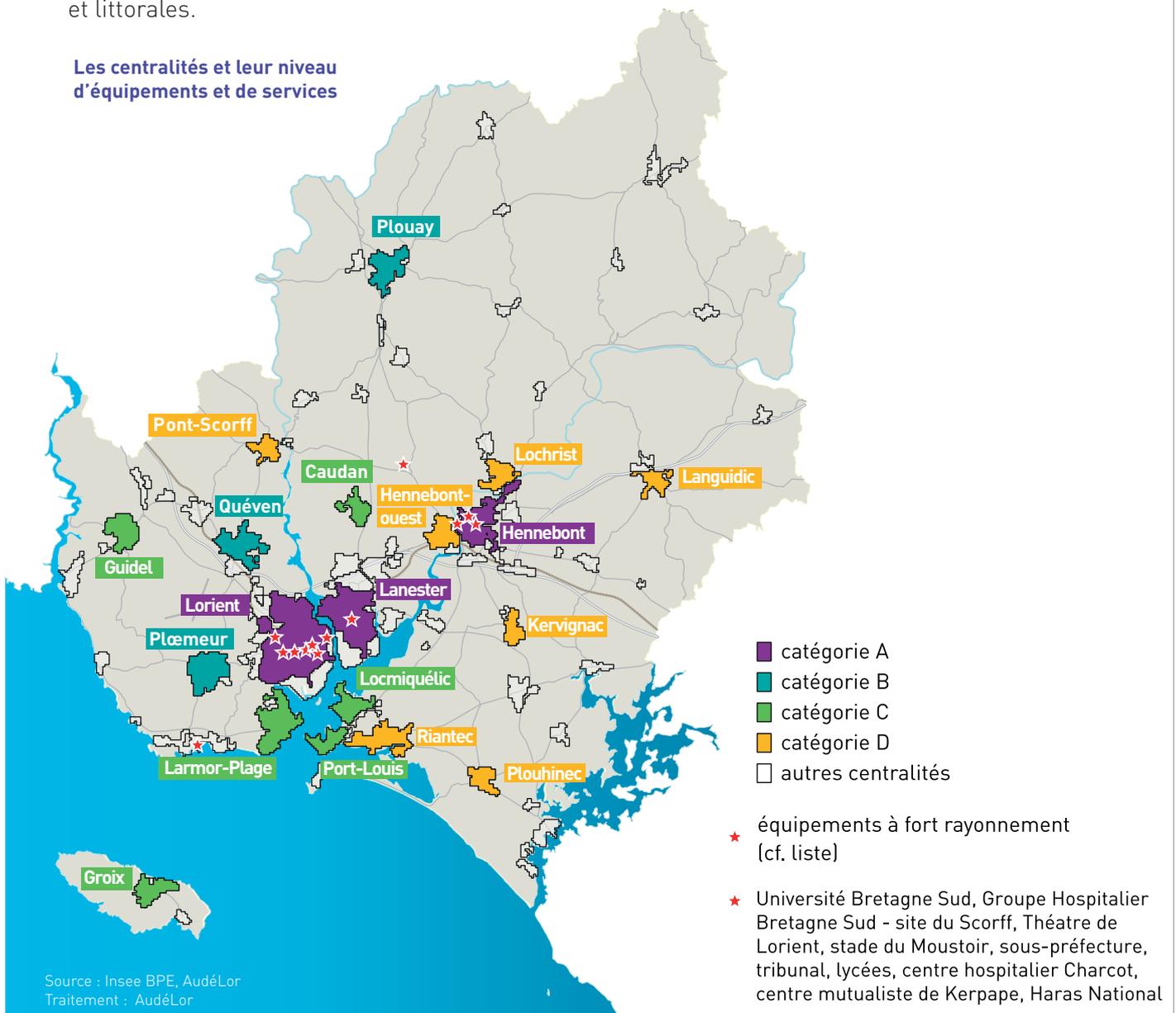
Les 7 centralités classées D : Pont-Scorff, Hennebont Ouest, Lochrist, Languidic, Kervignac, Riantec, Plouhinec

Les centralités de catégorie D disposent d'équipements et de services en nombre plus limité. Certains types d'équipements n'y sont pas présents. Ces centralités restent des éléments importants de l'armature urbaine même si leur rayonnement reste limité à une population locale. Parmi elles, les centralités de Languidic, Pont-Scorff, Riantec, Plouhinec, Kervignac et Lochrist.

Les autres centralités

Parmi les centralités hors catégorie on retrouve les centralités des plus petites communes du territoire, les zones d'activités, des centralités secondaires comme Guidel-Plages, le Fort-Bloqué ou le secteur Kerroc'h - Lomenec avec leur caractéristique et leur attractivité touristiques et littorales.

Les centralités et leur niveau d'équipements et de services





PRINCIPE ET MÉTHODOLOGIE

Le principe de cette modélisation est de définir l'aire de rayonnement de chaque centralité urbaine. Il s'agit de déterminer jusqu'où s'étend l'aire d'attraction de ces pôles urbains selon le niveau de services qu'ils offrent à la population environnante (catégorie A, B, C ou D).

Par exemple, une personne résidant à Languidic, pôle de catégorie D, accèdera à un certain nombre de services sur sa commune mais devra se rendre à Hennebont, pôle de catégorie A le plus proche, pour accéder à d'autres services ou équipements comme un lycée d'enseignement général, un médecin ophtalmologiste, ou certains commerces spécialisés.

Le calcul de l'accessibilité à un pôle s'appuie sur le temps d'accès minimum par la route. Dans un premier temps, chaque habitant sera rattaché au pôle de catégorie A le plus proche de son domicile. Dans un second temps et suivant la même méthode, il sera rattaché au pôle de catégorie A, B ou C le plus proche.

UN RAYONNEMENT DES PÔLES DE LORIENT, LANESTER ET HENNEBONT QUI COUVRE 88 % DE LA POPULATION DU PAYS DE LORIENT

Plus de 191 000 habitants résident à moins de 20 minutes par la route d'une centralité de catégorie A, soit 88 % de la population du pays de Lorient.

Le secteur de rayonnement de la centralité de Lorient s'étend à l'Ouest du Scorff et compte **102 700** habitants.

Le secteur de Lanester avec **52 000** habitants s'articule autour de l'axe Caudan – Plouay ainsi qu'une partie du territoire Est rade.

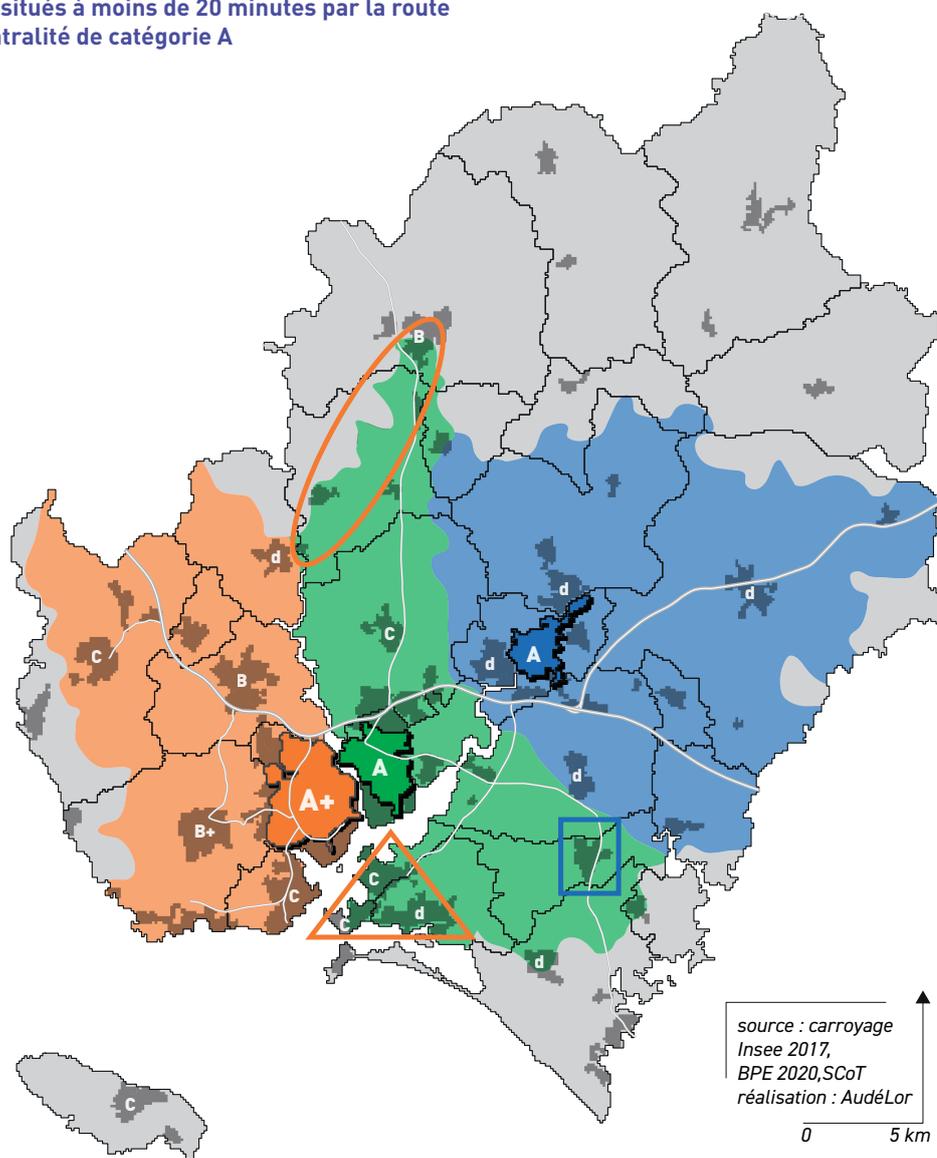
Enfin, le secteur d'Hennebont (**36 600** habitants) couvre une partie Est du pays de Lorient incluant Inzinzac-Lochrist, Languidic, Brandérion, Nostang et partiellement Kervignac.

Suivant cette méthode de calcul d'accessibilité, les secteurs géographiques de Cléguer – Plouay et Port-Louis – Locmiquélic – Riantec sont rattachés au pôle lanestérien. Cependant, les résultats de l'enquête mobilité de 2016* indiquent qu'ils sont rattachés au pôle lorientais. Il en est de même pour Kervignac dont les habitants se tournent davantage vers Hennebont plutôt que Lanester et ce malgré une distance routière plus courte.

Un peu plus de **25 000** personnes résident à plus de 20 minutes d'un pôle de catégorie A. Il s'agit de toute la partie Nord du territoire et de l'essentiel des zones proches du littoral (iliennes et continentales). Plus la distance à un pôle est importante moins la dépendance à celui-ci est marquée.

* Données de l'enquête mobilité 2016 filtrées sur les déplacements effectués en voiture pour les motifs achats, études, démarches et loisirs.

Secteurs situés à moins de 20 minutes par la route d'une centralité de catégorie A



Secteur pour lequel la centralité de Lorient est la plus rapidement accessible.

102 700 habitants

Secteur pour lequel la centralité de Lanester est la plus rapidement accessible.

52 000 habitants

Secteur pour lequel la centralité d'Hennebont est la plus rapidement accessible.

36 600 habitants

Secteurs situés à plus de 20 minutes par la route d'une centralité de catégorie A.

25 100 habitants



Secteur rattaché au pôle lorientais :
10 500 habitants



Secteur rattaché au pôle lorientais :
3 900 habitants



Secteur rattaché au pôle hennebontais :
3 200 habitants

source : enquête mobilité 2016



Le rayonnement des centralités de catégorie B et C étend la couverture de population du pays de Lorient

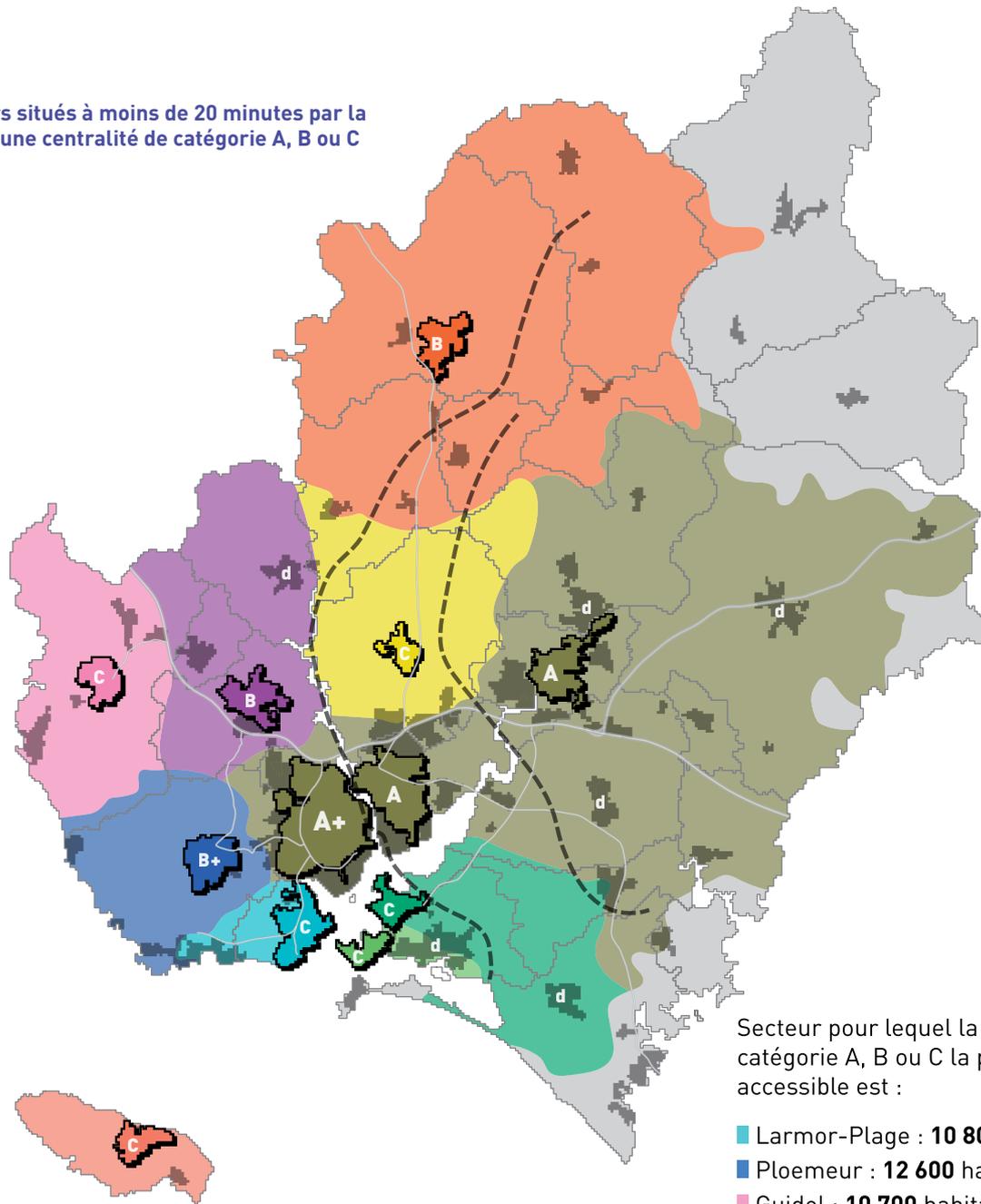
Les centralités de catégories B et C offrent également de nombreux équipements et services à une population qui dépend ainsi dans une moindre mesure des pôles de catégorie A. Ces centralités B et C constituent des pôles relais : des alternatives à la fréquentation des trois pôles majeurs du territoire.

Dès lors que l'on intègre les centralités de catégorie B et C dans la modélisation des secteurs de rayonnement, les secteurs de Lorient et de Lanester diminuent fortement. Les pôles de Larmor-Plage, Ploemeur et Quéven circonscrivent l'aire d'influence du pôle lorientais à son périmètre communal. Ce dernier reste le secteur le plus important en termes de population avec près de 60 000 habitants. Le secteur couvert par le pôle lanestérien est également restreint par les secteurs des pôles de Caudan et Plouay.

Le secteur de rayonnement de la centralité principale d'Hennebont reste très étendu, ceci en raison de l'absence de centralité de catégorie B ou C sur la partie Est du territoire du SCoT. Ainsi le pôle d'Hennebont n'étant relayé que par des centralités de catégorie D (Languidic et Kervignac), son aire d'influence couvre toujours une population de plus de 36 000 habitants.

8 000 habitants résident à plus de 20 minutes d'une centralité A, B ou C. Cette population localisée aux franges Sud-Est et Nord-Est du pays de Lorient souffre d'un déficit d'équipement et d'un fort éloignement.

Secteurs situés à moins de 20 minutes par la route d'une centralité de catégorie A, B ou C



source : carroyage
Insee 2017,
BPE 2020, SCoT
réalisation : AudéLor

0 5 km

Limite d'influence entre
les centralités de Lorient,
Lanester et Hennebont

Secteur pour lequel la centralité de catégorie A, B ou C la plus rapidement accessible est :

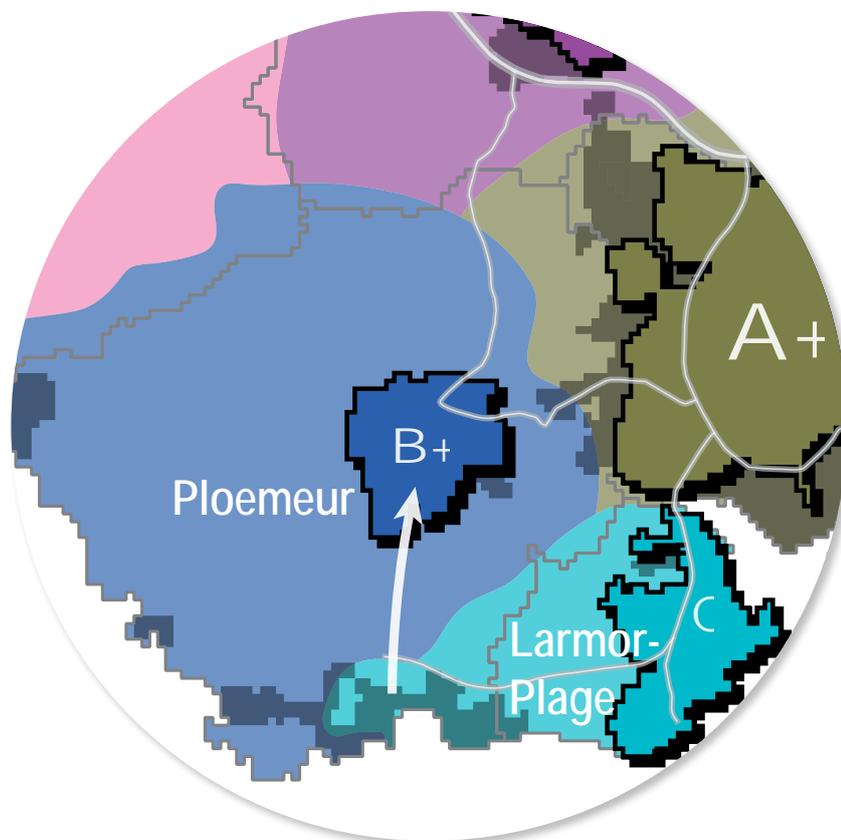
- Larmor-Plage : **10 800** habitants
- Ploemeur : **12 600** habitants
- Guidel : **10 700** habitants
- Quéven : **14 400** habitants
- Caudan : **6 900** habitants
- Plouay : **11 200** habitants
- Hennebont : **36 300** habitants
- Lanester : **27 700** habitants
- Lorient : **59 200** habitants
- Locmiquélic : **10 700** habitants
- Port-Louis : **5 700** habitants
- Groix : **2 200** habitants
- Hors secteur : **8 000** habitants



ZOOMS ET ANALYSE SUR DES SECTEURS PARTICULIERS

Lomener - Plœmeur

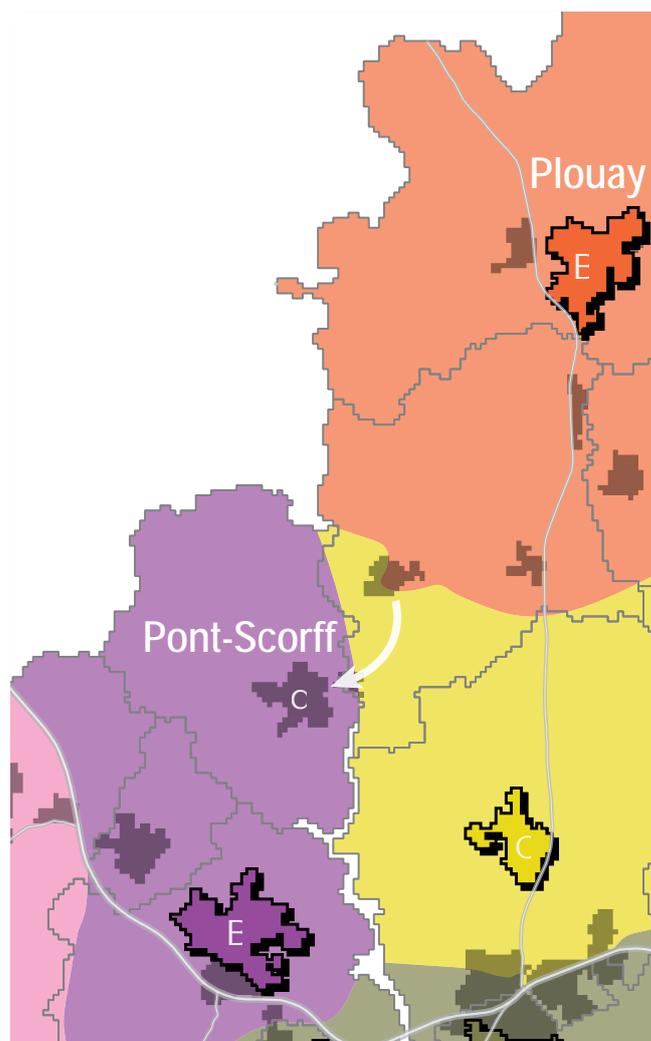
Depuis Lomener (commune de Plœmeur) on accède plus rapidement à la centralité de Larmor-Plage. Cependant cette dernière ne dispose pas d'autant de services et d'équipements que la centralité principale de Plœmeur. La population de Lomener se tourne donc vers Plœmeur centre pour son niveau d'équipements et de services et du fait de l'appartenance à la même commune.



source : carroyage
Insee 2017,
BPE 2020, SCoT
réalisation : AudéLor

Cléguer - Pont-Scorff

Les habitants de Cléguer, notamment ceux habitant le bourg principal, se tournent davantage vers la centralité de Pont-Scorff (classée en catégorie D). La proximité géographique des deux centralités prime sur le niveau d'équipement et de services des centralités de Caudan et Plouay. Toutefois la commune de Cléguer étant multipolarisée, l'influence de la centralité de Plouay reste marquée sur tout le secteur Nord-Est de Cléguer (l'Enfer et Kerchopine).

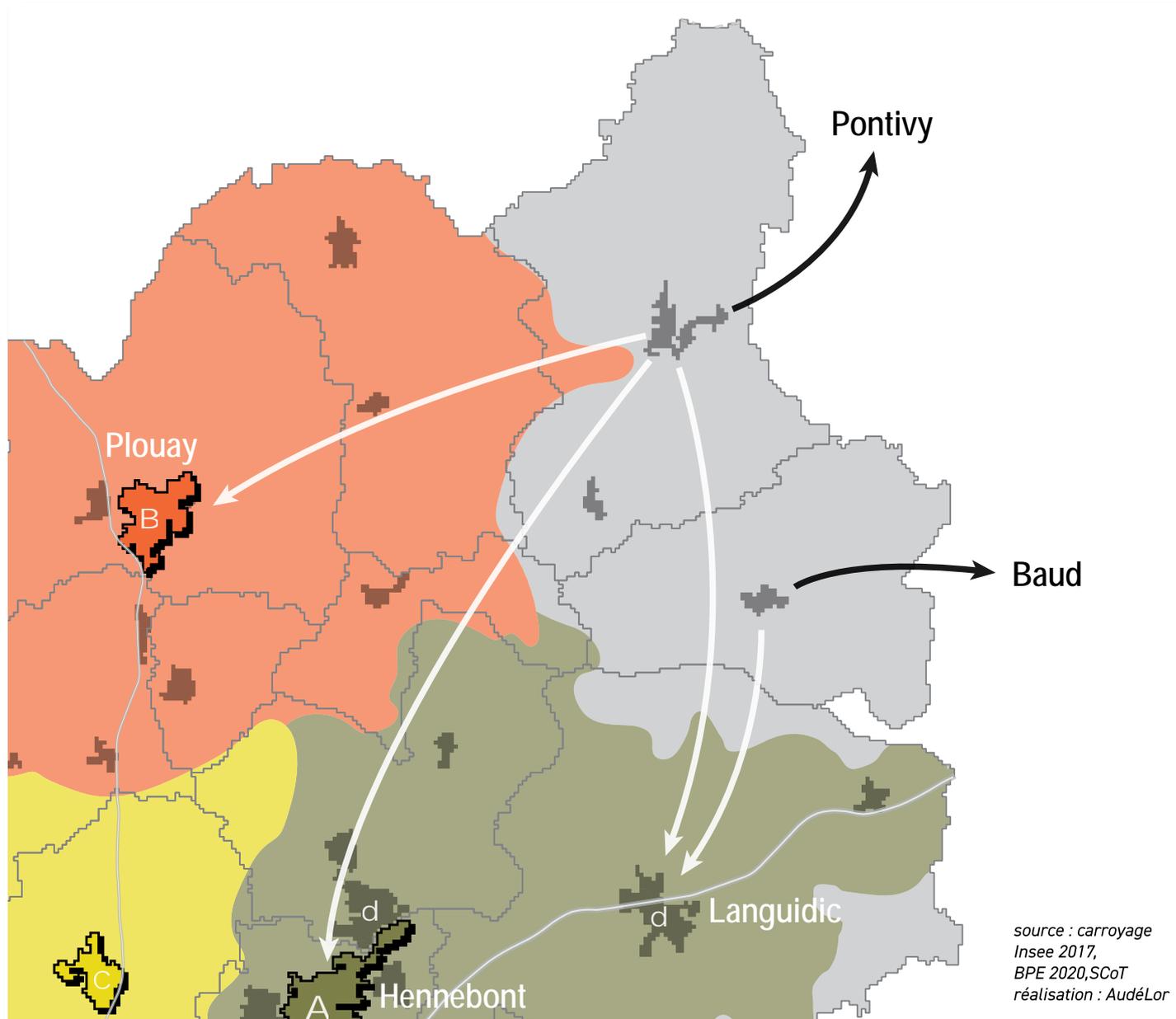


source : carroyage
Insee 2017,
BPE 2020, SCoT
réalisation : AudéLor



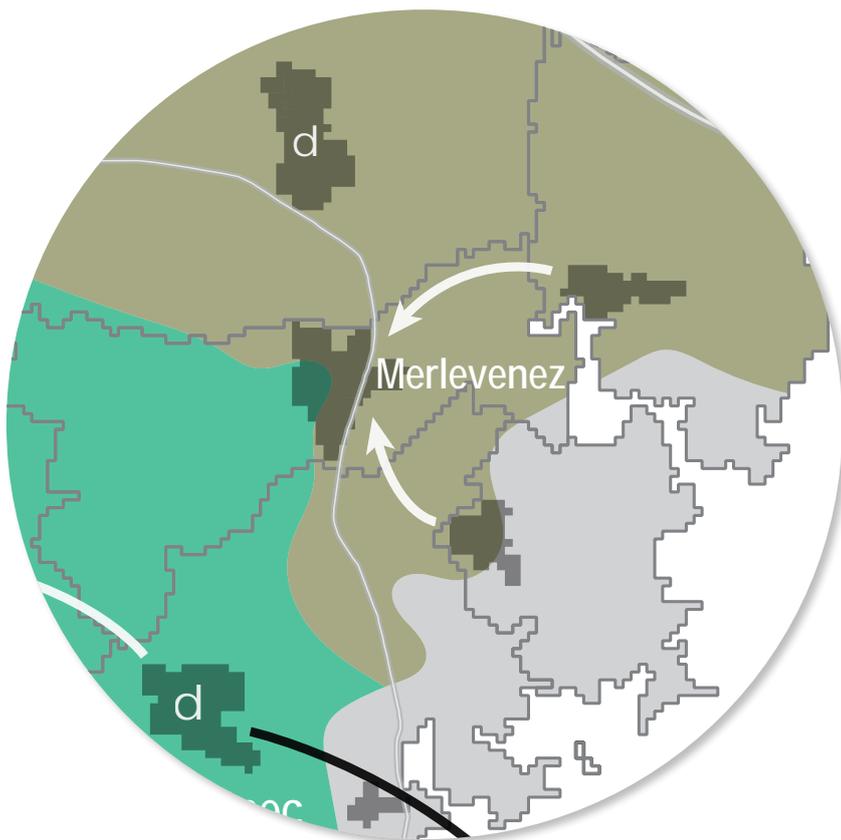
Le secteur Nord – Est sans véritable aire d'influence avec des flux multidirectionnels

Bubry et Quistinic font partie de ces communes situées aux franges du territoire et à plus de 20 minutes d'une centralité de catégorie A, B ou C du pays de Lorient. La population de ce secteur hors influence directe se tourne vers différentes centralités pour accéder aux services et équipements non présents sur leur commune de résidence. Ainsi les flux depuis Bubry et Quistinic sont à la fois à destination de Plouay, Hennebont, Languidic mais aussi vers l'extérieur du territoire (Baud, Pontivy).



Nostang - Sainte-Hélène - Merlevenez : un mini bassin de vie

L'analyse comparative des données de l'enquête mobilité 2016 montre un rattachement de la population de Sainte-Hélène et de Nostang à la centralité de Merlevenez malgré le peu de services et d'équipements dont dispose cette dernière. L'offre reste toutefois suffisante pour constituer un pôle relais pour Sainte -Hélène et Nostang. La zone d'activités de Bellevue accessible rapidement depuis Sainte-Hélène et Nostang dispose d'un supermarché, de cabinets médicaux, d'une pharmacie, d'une salle de sport et d'une déchetterie.

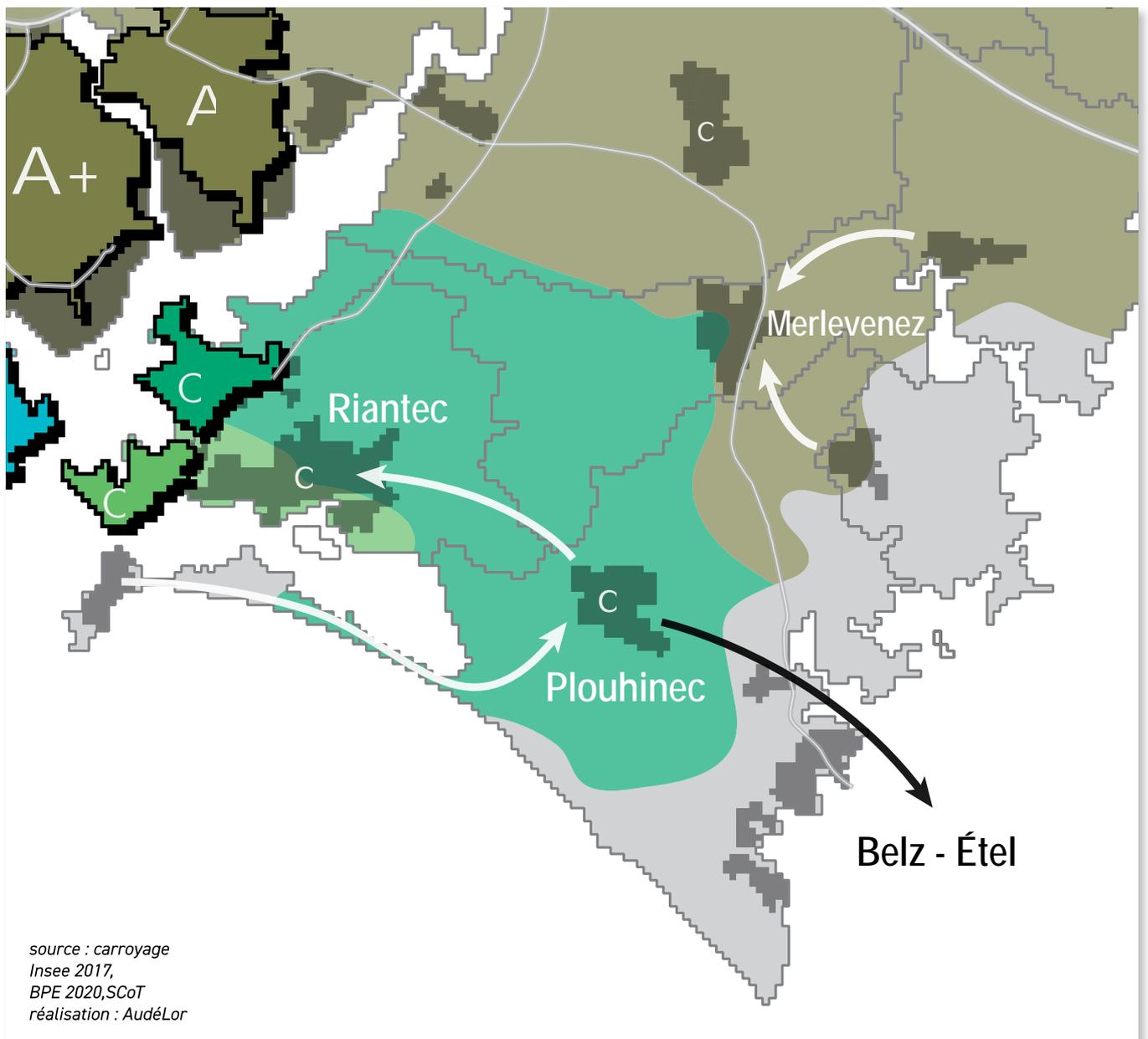


source : carroyage
Insee 2017,
BPE 2020, SCoT
réalisation : AudéLor



Gâvres rattachée à Plouhinec elle-même rattachée à Riantec

La situation géographique de Gâvres la rattache logiquement à la centralité de Plouhinec (catégorie D). La population de Plouhinec se tourne plus vers l'extérieur du territoire du SCoT et dans une moindre mesure vers Riantec.





MOBILITÉ DOMICILE – TRAVAIL ET BASSINS DE DÉPENDANCE

La mobilité domicile – travail participe également à configurer les bassins de dépendance. Les nombreux actifs travaillant dans une autre commune que celle sur laquelle ils résident peuvent en fonction de leur lieu de travail fréquenter une centralité autre que celle à laquelle est rattaché leur lieu d'habitat. Le volume et la densité d'emploi d'une centralité renforcent l'attractivité de celle-ci.

La centralité principale de Lorient compte plus de 3 000 établissements employant au moins un salarié (hors ZA Lorient Nord et Lorient La Base). Vient ensuite celle de Lanester avec 600 établissements puis celle d'Hennebont (400).

D'autres centralités, malgré un poids de population résidente importante, comptent relativement peu d'emplois salariés (entre 50 et 100 établissements). C'est notamment le cas pour Caudan et Kervignac, communes sur lesquelles les entreprises sont localisées dans les zones d'activités en bordure de RN 165.

Une centralité dense en habitants et en emplois verra son aire d'attraction renforcée par rapport à une centralité axée sur le seul mode résidentiel. Elle connaîtra également une fréquentation sur l'ensemble de la journée. Les espaces purement résidentiels ont tendance à se vider de leur population en journée.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2...

Aujourd'hui, sur le pays de Lorient, à la fois urbain, périurbain et rural, les services et les équipements ne sont pas répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire, certains secteurs au Nord Est et au Sud Est étant peu équipés et éloignés de l'ensemble de la gamme. Toutefois, les bassins de rattachement couvrent une grande partie du territoire. La cohérence territoriale et la qualité du cadre de vie reposent sur les centralités.

La cohérence territoriale et la qualité du cadre de vie reposent sur les centralités et leur offre de services. Leur accessibilité et la mobilité qui y est associée posent à la fois la question de la répartition des équipements sur le territoire (concentration ou diffusion ?), celle de la localisation des habitants et de l'offre de mobilité qui leur est offerte (développement des offres alternatives à la voiture, mobilités douces).

AudÉLOR
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

12 avenue de la Perrière
56324 Lorient cedex
02 97 12 06 40

www.audelor.com

Suivez-nous



Pour télécharger
les communications
d'AudéLor : www.audelor.com

